



BILLET DE L'ARCHEVÊQUE

Pour qui faut-il voter ?

Du 6 au 9 juin 2024, les citoyens de toute l'Europe élisent leurs représentants au Parlement européen. En France, ce sera le dimanche 9 juin. Si ces élections riment souvent abstention, il nous appartient, en tant que catholique, "de nous engager avec discernement dans le processus électoral".

Le 9 juin prochain auront lieu les élections européennes. Il n'appartient pas à l'Église de donner des consignes de vote, c'est à dire de se substituer aux personnes.

En revanche, il revient à l'Église de rappeler que le vote est un droit que nous avons reçu, pour lequel il nous faut rendre grâce, et en prendre soin.

Ainsi, il nous appartient de nous engager avec discernement dans le processus électoral, de prendre connaissance des projets et de nous déterminer en cohérence avec la vision fondatrice de l'Europe : "le respect et la promotion de la dignité de toute personne humaine, la solidarité, l'égalité, la famille et le caractère sacré de la vie, la démocratie, la liberté, la subsidiarité, le soin de notre maison commune..." (déclaration des évêques de la Commission des Episcopats de l'Union Européenne du 13.03.2024).

Nous pourrions alors faire résonner la prière du vendredi saint pour les responsables des pouvoirs publics : *"Dieu éternel et tout-puissant, le cœur humain et les droits des peuples sont dans ta main ; regarde avec bienveillance ceux qui exercent le pouvoir sur nous ; que par ta grâce s'affermissent partout sur la terre, la sécurité et la paix, la prospérité des nations et la liberté religieuse."*



+ Mgr Thibault Verny
*Archevêque de Chambéry,
Évêque de Maurienne et de
Tarentaise*